



44010 - Engagement des jeunes

**Proposition d'attribution de subventions
à des associations socio-éducatives
agissant en faveur des jeunes bas-rhinois**

Rapport n° CP/2017/397

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la Jeunesse dont les principaux fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007. Par ailleurs, il a confirmé son ambition pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois avec l'adoption du Plan actions éducatives et collèges le 20 mars 2017.

Pour contribuer à ces objectifs, le Département soutient les associations qui développent des actions socio-éducatives sur les territoires. Il soutient également la Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels (FD CSC) qui contribue à soutenir la qualité des actions des centres socioculturels qu'elle fédère.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels du Bas-Rhin, une aide spécifique au Centre Socio-Culturel (CSC) du Fossé des Treize pour son action sur le territoire du Quartier Gare à Strasbourg au titre de l'année 2017, ainsi qu'au CCS Rotterdam à Strasbourg pour son action en direction de la jeunesse.

Par délibération n° CG/2007/171 du 10 décembre 2007, le Conseil Général a approuvé l'Engagement départemental pour la jeunesse fixant les grandes orientations en faveur de la jeunesse et en matière de soutien aux associations.

Par délibération n° CD/2016/142 du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a décidé des modalités de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'engagement et de la citoyenneté et notamment les actions :

- favorisant le la prévention des conduites à risques,
- permettant le développement des compétences des jeunes à agir par soi-même
- développant un partenariat étroit avec les services et/ou les structures en contrats d'objectifs
- œuvrant sur des territoires en difficultés ou isolés, peu couverts par d'autres structures.

Il a également décidé du principe d'un soutien aux associations à rayonnement départemental assurant la coordination des acteurs jeunesse et la promotion de l'engagement des jeunes.

Les actions et associations suivantes répondent à ces orientations :

1. Animation jeunesse au Quartier Gare assuré par le CSC Fossé des Treize à Strasbourg.

Le Département attribue des aides au fonctionnement global des Centres Socio-culturels à travers une subvention annuelle dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels. En 2017, le Département a décidé d'attribuer une aide au fonctionnement de 85 476,25 € au CSC du Fossé des Treize au titre de son activité, notamment en direction de la jeunesse (CP/2017/182).

Le CSC du Fossé des Treize a repris en 2016 l'animation jeunesse du Quartier Gare, suite à l'attribution par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'un deuxième agrément « Politique de la Ville ». Pour ce faire, l'animateur employé auparavant par l'association Porte Ouverte intervenant sur le quartier a été transféré en 2016 au Fossé des Treize, dans le cadre d'un accord entre les deux structures. Cette démarche a été convenue en accord avec les autres partenaires financiers, dont la Ville de Strasbourg et la CAF du Bas-Rhin.

L'action étant assurée par le CSC du Fossé des Treize, l'aide départementale à ce poste d'animateur socio-éducatif au CSC lui a déjà été allouée en 2016 (CP/2016/400).

Le Centre socio-culturel (CSC) du Fossé des Treize et l'Association Porte Ouverte ont désormais stabilisé leur partenariat en l'inscrivant dans une convention. Les deux structures travaillent de concert dans le quartier, notamment autour de l'accueil de jeunes et proposent des activités thématiques et sorties communes.

Cet accueil libre en soirée du mardi au samedi, en partenariat depuis avril avec le CSC du Fossé des Treize permet d'élargir le public rencontré, de travailler sur les comportements citoyens et la prévention des conduites à risques. Elle favorise également les mixités, notamment territoriales, dans les activités jeunesse.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de 12 349 € à l'association Centre Socio-Culturel Fossé des Treize pour ses actions en faveur des jeunes de son quartier d'intervention.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 14 septembre 2017 a émis un avis favorable à la proposition de subvention à de 12 349 € pour le CSC Fossé des Treize.

2. Animation jeunesse assurée par le Centre Culturel et Social (CCS) Rotterdam à STRASBOURG

Cette association intervient à Strasbourg dans le quartier des XV et dans la cité Rotterdam dans un secteur qui présente une importante mixité sociale. Cette structure assure essentiellement un accueil périscolaire de près de 400 enfants des écoles situées à proximité, dont l'Ecole européenne, dans le cadre d'un centre de loisirs.

Toutefois, l'association a développé depuis 2015 son action en direction de la jeunesse en réaction à une hausse sensible des incivilités, notamment à caractère discriminatoire. Elle est accompagnée techniquement en cela par la démarche concertée des financeurs (CAF, Ville et Département).

Une nouvelle animatrice et un nouvel animateur sportif ont été recrutés en CUI (contrat Unique d'Insertion) au courant de l'année 2016, ce qui a permis de développer la présence de l'association hors les murs, notamment sur les lieux de tension.

L'animation de la ludothèque tous publics constitue également un point fort de l'animation en direction des jeunes. Le développement des loisirs en direction de la jeunesse et de cette ludothèque font partie d'objectifs partagés entre l'association, la Ville de Strasbourg, la CAF du Bas-Rhin et le Département pour les années à venir, à l'instar du développement de la participation des habitants et du partenariat sur le territoire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de 5 000 € au centre culturel et social Rotterdam pour ses actions en faveur des jeunes de son quartier d'intervention.

La Commission Territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable à la proposition de subvention de 5 000 € en faveur du centre culturel et social Rotterdam.

3. La Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels du Bas-Rhin (FDCSC)

Cette structure fédère 25 centres socioculturels qui assurent un développement local et une animation territoriale sur l'ensemble des 35 centres que compte le Bas-Rhin. Elle fédère également un certain nombre d'espaces de vie sociale. Forte de cette représentativité, la FDCSC s'est fortement investi dans les assises de l'engagement.

La Fédération est soutenue pour son action en direction des centres sociaux visant à renforcer les capacités de gestion des structures et pour son action visant à développer la qualité des actions en direction des jeunes.

Pour ce faire, la FDCSC a mis en place, dans le cadre de son projet fédéral 2014-2017, une démarche départementale d'état des lieux des centres socio-culturels.

Cette démarche lui a permis d'élaborer avec les structures une vision stratégique partagée et des formations collectives répondant à leurs besoins. Dans ce domaine, la jeunesse occupe une place prépondérante à travers les sujets abordés : laïcité et faits religieux, vivre ensemble dans le respect des valeurs de la République, la mobilité européenne des jeunes et les projets transfrontaliers. La FDCSC a également investi le champ du soutien à la parentalité en participant avec les centres aux travaux du schéma départemental de la parentalité.

A l'initiative des partenaires (CAF, Etat, Ville de Strasbourg et Département) du comité inter financeurs des CSC, la FDCSC s'est impliquée dans une démarche de sécurisation des risques proposant diverses mesures dont des formations et des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, notamment au travers de la formalisation de délégations et de procédures.

Cette dynamique se traduit par des adhésions en constante progression et par la mise en perspective de nouveaux projets, notamment en faveur de la jeunesse.

Le Conseil d'Administration de la FDCSC souhaite faire de la jeunesse une priorité pour la nouvelle mandature du projet fédéral de l'association (2018-2021). A ce titre, une réflexion autour de la mise en place d'un Parlement des jeunes est en cours à travers un rassemblement des jeunes de 18 à 25 ans fréquentant les centres socio-culturels. La FDCSC souhaite favoriser le développement de projets portés par les jeunes, favoriser l'éveil civique et citoyen et la prise de position sur les territoires.

En matière d'insertion des jeunes (public jeunes adultes), la FDCSC développera un groupe de référents « jeunes adultes » au sein des CSC afin d'aborder les collaborations avec les missions locales. Parallèlement, un travail autour de l'expression, la liberté de parole et l'esprit critique avec l'appui d'une association de journalistes est également en préparation.

Le Département, qui avait attribué une aide au fonctionnement de 6 500 € en 2016 est sollicité pour le renouvellement de la subvention en 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 6 500 € à l'association Fédération départementale des centres socioculturels au titre de l'année 2017.

La commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education du 14 septembre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30475	65-6574-33	108 000,00 €	8 000,00 €	6 500,00 €
21102	65-6574-33	78 000,00 €	34 600,00 €	17 349,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 6 500 € à la FD CSC, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives pour l'année 2017;
- décide d'attribuer au CSC du Fossé des Treize à Strasbourg, une aide d'un montant de 12 349 €, pour son action sur le Quartier Gare dans le cadre de son second agrément sur ce secteur, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives;
- décide d'attribuer au CCS Rotterdam à Strasbourg, une aide d'un montant de 5 000 €, pour son action en direction de la jeunesse, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives pour l'année 2017.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY